

**Assemblée générale**

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
25 janvier 2007
Français
Original : Anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 20^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 25 octobre 2006, à 15 heures

Président : Mme Intelmann (Estonie)
Puis : M. Fonseca (Vice-Président) (Brésil)
Puis : Mme Intelmann (Président) (Estonie)

SommairePoint 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (*suite*)Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-58452 (F)



La séance est ouverte à 15 h 05.

Point 55 de l'ordre du jour: Mondialisation et interdépendance (suite) (A/61/486)

e) Intégration de l'économie des pays en transition à l'économie mondiale (suite) (A/61/269, A/61/93, A/61/126, A/61/181 et A/C.2/61/L.11*)

1. **M. Rachkov** (Biélorus), présentant le projet de résolution A/C.2/61/L.11*, dit que la transformation systémique sans précédent des pays d'Europe centrale et orientale et des pays de la Communauté d'États indépendants n'est pas encore terminée, 14 après l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale sur l'intégration des pays en transition dans l'économie mondiale. Certains de ces pays ont fait de grands progrès et sont même devenus donateurs, mais beaucoup ont encore des difficultés socioéconomiques. Dans quelques petits pays en transition on a même observé une dégradation des indicateurs économiques et sociaux employés pour suivre la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

2. Il convient que l'aide internationale aux pays en transition reste un important élément de la coopération internationale pour le développement et un point d'actualité du programme de l'ONU. En conséquence, les paragraphes 6 à 9 du projet de résolution visent à renforcer la coopération internationale, en particulier pour le développement des infrastructures, à promouvoir un commerce international loyal et à faciliter l'accès des pays en transition à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et à faire en sorte que les intérêts de ces pays soient pris en considération dans le processus de réforme de l'architecture du système financier international. Des mesures aidant ces pays à achever la transition apporteraient une grande contribution au développement mondial.

Point 53 de l'ordre du jour: Développement durable (suite)

a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (suite) (A/61/258, A/61/93, A/61/126 et A/C.2/61/4)

b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite) (A/61/268, A/61/277, A/61/72-E/2006/54, A/61/75-E/2006/49, A/61/76-E/2006/51 et A/61/181)

c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite) (A/61/229, A/61/229/Corr.1 et A/C.2/61/CRP.1)

d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite) (A/61/225)

f) Convention sur la diversité biologique (suite) (A/61/225)

g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa neuvième session extraordinaire (suite) (A/61/25 et A/61/322)

3. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant les rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice (A/61/277) et de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/61/229), décrit les efforts faits par son Bureau pour renforcer son rôle de plaidoyer et de mobilisation à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Ces efforts consistent notamment à attirer l'attention sur les problèmes des petits États insulaires en développement lors de réunions d'organes internationaux aux niveaux mondial et régional et à mobiliser l'appui de la société civile au moyen d'activités conjointes avec des ONG. Le Bureau a en outre cherché à souligner la nécessité de mettre les pays les plus vulnérables au cœur de la coopération Sud-Sud, en particulier au moyen d'arrangements triangulaires. Il collabore étroitement avec le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à cet effet. Ainsi, le Groupe spécial a récemment fourni une aide financière pour une étude technique sur le renforcement des réseaux télématiques dans les petits États insulaires en développement du Pacifique. Une des autres priorités du travail du Bureau est une collaboration étroite avec le PNUD dans le but

d'établir une présence de l'ONU dans chacun des petits États insulaires en développement du Pacifique.

4. Suite à la réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour les petits États insulaires en développement, le Bureau a défini cinq domaines nécessitant un suivi spécial: l'assurance catastrophe, le financement par le Fonds pour l'environnement mondial, la réduction des catastrophes et l'aide aux victimes de catastrophes, le développement des réseaux télématiques et le rôle des organisations régionales de petits États insulaires en développement. En ce qui concerne le premier de ces domaines, à l'occasion du Forum des petits États organisé par la Banque mondiale en 2005, le Bureau a décrit la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et encouragé un examen actif de la proposition de créer un mécanisme d'assurance catastrophe pour les petits États, préconisant que sa mise en place soit supervisée par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Plus récemment, il s'est employé à faciliter l'accès aux ressources mises à la disposition des petits États insulaires en développement par le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires administré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU. Une réunion spéciale organisée par les deux bureaux en octobre 2006 fournira des renseignements sur la mobilisation de ces ressources suite à des catastrophes naturelles.

5. Le Bureau collabore avec l'Organisation mondiale du tourisme pour promouvoir un tourisme durable – qui est un des points clés de la Stratégie de Maurice dans les petits États insulaires en développement. Dans les domaines des réseaux télématiques, il a étudié la possibilité de créer une infrastructure de communication par satellite pour les pays insulaires du Pacifique dans le cadre d'un projet commun avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU et le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique. Une étude de la viabilité technique, économique et commerciale de cette entreprise est en cours.

6. Le Bureau plaide pour la participation des organisations intergouvernementales régionales à la mise en œuvre de la Stratégie et cherche à faire admettre la nécessité de les associer de manière plus constructive au suivi du processus. Le suivi ne doit pas se limiter à un bilan périodique et doit être un processus actif, dynamique et portant sur le fond. Le

Bureau s'emploie aussi à améliorer la coordination et le suivi des activités des Nations Unies en rapport avec la Stratégie de Maurice en organisant des réunions périodiques des divers fonds, programmes et institutions concernés.

7. Dans le domaine de la réduction des catastrophes, le Bureau a saisi l'occasion offerte par la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes pour souligner l'extrême vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux catastrophes naturelles, et il juge encourageante l'attention particulière donnée à ces pays dans le Cadre d'action de Hyogo. Il appuie les efforts faits par les petits États insulaires en développement pour mettre en œuvre le Cadre d'action de Hyogo. L'orateur invite tous ces États à désigner un chargé de liaison national pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des progrès accomplis dans ce cadre. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (A/61/229) peut fournir des lignes directrices à cet égard. Au niveau régional, la coopération entre les petits États insulaires en développement en matière de réduction des catastrophes fait des progrès. Les États insulaires du Pacifique ont approuvé le cadre d'action de Madang pour 2005-2015 et sont en train de constituer une base de données régionale. Les États membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales mettent en œuvre un programme régional de réduction des catastrophes.

8. L'orateur remercie l'Alliance des petits États insulaires d'avoir pris la tête de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice à l'échelle mondiale. Un appui politique ferme des membres de l'Alliance au travail du système des Nations Unies concernant les petits États insulaires en développement est nécessaire pour mobiliser la communauté internationale, en particulier les partenaires du développement, les organismes des Nations Unies, les organisations internationales de financement et les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que la société civile et le secteur privé.

9. **Le Président** invite la Commission à reprendre le débat général sur ce point de l'ordre du jour.

10. **M. Nikitov** (Ukraine), intervenant au nom des États membres de l'Organisation pour la démocratie et le développement économique (GUAM), dit que le développement durable est essentiel pour la réalisation

des objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les Objectifs du millénaire pour le développement. Les membres de la GUAM se sont donc félicités de l'accord des participants au Sommet mondial de 2005 sur plusieurs questions y relatives, telles que l'eau et l'assainissement, le changement climatique, la biodiversité, le transfert de technologie et le renforcement des capacités à tous les niveaux. En outre, ils restent attachés à l'exécution complète et selon le calendrier prévu du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Les quatre pays membres ont tous adopté des programmes et stratégies nationaux fondé sur le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et sur Action 21, qui serviront à forger un consensus national sur la question du développement durable et de la promotion de la croissance, du développement social et de la protection de l'environnement. La mise en oeuvre de ces programmes et stratégies fait l'objet d'un suivi régulier, dont les résultats sont publiés dans le but de sensibiliser l'opinion aux différents aspects du développement durable.

11. Les États membres de la GUAM considèrent que le développement durable est un élément essentiel du travail du système des Nations Unies et qu'il faut renforcer la gouvernance environnementale, notamment au moyen des mécanismes du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Ils se félicitent des efforts en cours pour renforcer la coordination au sein du système des Nations Unies et attachent la plus grande importance au rôle directeur de l'ONU à l'appui du Cadre d'action de Hyogo. L'équilibre du programme de travail de la quinzième session de la Commission du développement durable devrait permettre d'adopter des décisions concrètes. L'appui à la recherche-développement, le transfert de technologies respectueuses de l'environnement aux pays en développement à des conditions favorables et le renforcement des capacités doivent être les thèmes dominants de ces décisions.

12. **Mme Laohaphan** (Thaïlande) constate avec satisfaction que, selon le rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre d'Action 21 (A/61/258), de nombreux gouvernements ont fait du développement durable leur principe directeur pour la gestion de l'avenir de leur pays. Sa délégation se félicite aussi de voir que, selon le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (A/61/25), le PNUE insiste sur la promotion du rendement énergétique, la sécurité

énergétique et la pollution due aux combustibles fossiles étant appelé à devenir des enjeux majeurs du XXI^e siècle.

13. Malgré les récents événement politiques, la politique commerciale et la politique de l'investissement de la Thaïlande n'ont pas changé, leur objectif ultime étant d'obtenir une croissance durable. La Thaïlande reste favorable à la poursuite des négociations commerciales multilatérales et aux accords de libre-échange. Le climat des affaires est stable et le taux de croissance devrait atteindre 4,5% au quatrième trimestre de 2006.

14. Le développement durable, donnant la priorité au développement humain et social, est depuis longtemps une partie intégrante du Plan national de développement économique et social du pays de l'oratrice, dont un des principes est celui l'autonomie économique. Cela a encouragé des pratiques agricoles durables qui garantissent la sécurité alimentaire des petits paysans même en période de baisse des cours des produits agricoles. Ce principe a en outre inspiré des pratiques financières plus prudentes, qui aideront à éviter une nouvelle crise comme celle qu'a connue l'Asie en 1997.

15. La Thaïlande réaffirme son attachement à la protection de l'environnement mondial. Elle est une des parties non inscrites à l'Annexe I à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto, et est en train de mettre en oeuvre le mécanisme pour un développement propre (MDP), notamment avec des projets visant à transformer les déchets biologiques et agricoles en énergie. Elle a lancé une campagne pour sensibiliser le public au problème des émissions de carbone à tous les niveaux, qui comprend des programmes de renforcement des capacités des communautés et des dirigeants municipaux pour les aider à participer à l'accroissement du rendement énergétique, à la réduction des importations de carburants et de leur coût et à la lutte contre le changement climatique. Elle invite les pays développés (Annexe I) à aider les pays en développement en mettant au point des technologies peu coûteuses pour l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables. Son gouvernement appelle en outre les organismes des Nations Unies, en particulier le PNUE, à poursuivre leurs activités de renforcement des capacités visant à aider les pays en développement à employer des énergies propres, notamment les biocarburants.

16. Une des préoccupations particulières du pays de l'oratrice est la détérioration des écosystèmes et la fluctuation du niveau des eaux dans le bassin du Mékong due à la surexploitation des ressources naturelles. La Thaïlande appelle toutes les parties prenantes à coopérer pour promouvoir le développement durable et la conservation de cette zone.

17. En ce qui concerne la préparation aux catastrophes et les secours, La Thaïlande réaffirme sa volonté de mettre en œuvre le Plan d'action de Hyogo. Après le tsunami qui a ravagé l'Asie en 2004, le gouvernement a mis en place un réseau national de centres d'alerte aux tsunamis. Il a en outre fourni d'importants fonds de démarrage pour le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour un dispositif d'alerte rapide aux tsunamis dans la région. La Thaïlande a envoyé des secours aux pays touchés par des calamités, telles que les séismes récents qui ont affecté la région. Elle a appuyé le lancement du dispositif régional permanent de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE) pour l'aide et les secours d'urgence en cas de catastrophe.

18. **M. Al-Manaseer** (Bahreïn) dit qu'il y a eu de nombreux débats, conférences, déclaration est résolutions internationales sur le développement durable au fil des ans. La principale difficulté des pays en développement est l'insuffisance des ressources financières, du transfert de technologie et des moyens de renforcement des capacités. La coopération Nord-Sud et la coopération Sud-Sud sont toutes deux nécessaires pour mettre en œuvre les trois piliers (économique, social et environnemental) du développement durable. Le pays de l'orateur cherche à diversifier ses sources de revenu tout en tenant compte des préoccupations environnementales. Sa Constitution contient des dispositions relatives au bien-être et à la liberté de ses citoyens, fondés sur l'égalité des sexes et la démocratie, et ses accomplissements figurent en bonne place dans les *Rapports sur le développement humain dans le monde* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

19. **M. Ghandi** (Inde) dit que l'Inde est depuis longtemps très soucieuse de la protection de l'environnement. Elle a participé à toutes les grandes conférences environnementales et à l'élaboration des accords internationaux conclus pour remédier aux problèmes environnementaux de portée mondiale. Son

gouvernement a le privilège d'accueillir la 18^e Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone; sa politique de l'environnement part du principe que l'être humain est au cœur du développement durable et que le droit au développement doit répondre équitablement aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement. À cet effet, il cherche à faire en sorte que la conservation des ressources apporte plus d'avantages à la population que leur dégradation.

20. Pour que les pays en développement puissent atteindre les objectifs d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il faut que la communauté internationale mette à leur disposition les moyens nécessaires et crée un environnement international favorisant le développement. Les droits de propriété intellectuelle et les régimes de commerce extérieur, s'ajoutant aux conditions imposées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, limitent leur autonomie et leur marge de manoeuvre, ce qui les empêche de formuler des politiques et stratégies de croissance et de développement durable appropriées. L'impasse du Cycle de Doha est préoccupante. On a clairement dit aux pays en développement que les subventions agricoles qui faussent le commerce seraient éliminées dans un délai donné, mais ils ne voient toujours pas les bienfaits de la réforme de l'agriculture. En outre, il ne suffit pas de réduire les droits de douane sur les produits agricoles et les subventions; il faut prévoir des exceptions pour permettre aux pays en développement d'appliquer leurs politiques et stratégies conçues pour accélérer leur développement et pour protéger leur population pauvre. Le traitement spécial et différencié des pays en développement demeure un impératif catégorique.

21. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg postule qu'une bonne gouvernance au niveau international est indispensable pour la réalisation du développement durable et souligne la nécessité de s'occuper des aspects de la finance internationale, du commerce, de la technologie et des flux d'investissement qui affectent les perspectives de développement des pays en développement. Il convient de demander au Secrétaire général de rédiger un rapport sur cette question, avec une analyse détaillée des mesures prises au niveau international, pour examen lors de futures sessions.

22. Le groupe thématique de questions relatives à l'actuel cycle de mise en oeuvre du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, à savoir l'énergie, les changements climatiques et le développement industriel, y compris la pollution atmosphérique, est particulièrement pertinent. Les pays en développement devront accroître rapidement leur consommation d'énergie par habitant pour réaliser leurs objectifs de développement nationaux et les Objectifs du millénaire. Il faut leur laisser la marge de manoeuvre nécessaire pour satisfaire leurs besoins énergétiques en fonction de leur situation spécifique. En particulier, il faut réexaminer l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie propre et sûre. Il faut aussi intensifier la recherche-développement pour rendre les énergies renouvelables et des technologies à haut rendement énergétique accessibles aux pays en développement à des prix abordables. Des technologies essentielles leur sont inaccessibles en raison du coût prohibitif résultant du régime des droits de propriété intellectuelle. Il convient de réviser ce régime pour faciliter l'emploi de ces technologies par les pays en développement. Il convient que la communauté internationale explore la possibilité de créer un fonds pour l'acquisition de technologies propres à cet effet.

23. L'Inde attache une grande importance à la conservation, à la protection et à l'utilisation durable des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles, ainsi qu'au partage équitable des avantages qui en résultent, en particulier pour les pays en développement. Sa délégation appuie la recommandation faite dans le rapport du Secrétaire général (A/61/225), selon laquelle il faut redoubler d'efforts pour achever d'ici à 2010 les négociations sur un régime international de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages.

24. Le rapport sur la mise en oeuvre de la Stratégie de Maurice (A/61/277) montre que les petits États insulaires en développement ont besoin d'une aide à long terme dans les domaines du renforcement des capacités et du transfert de ressources. Dans l'esprit de la solidarité Sud-Sud, l'Inde coopère avec eux dans les domaines de la préparation aux catastrophes naturelles et de l'atténuation de leurs effets, du renforcement des capacités et du changement climatique. Toutefois, sa contribution est conçue comme un complément des efforts de la communauté internationale des donateurs, qui doit tenir ses engagements.

25. **M. Chowdhury** (Bangladesh) rappelle que 2005 a été une année calamiteuse, avec 360 catastrophes de diverses natures qui ont tué plus de 90 000 personnes. En raison de l'évolution de la situation socioéconomique, de l'urbanisation rapide, de la dégradation de l'environnement, de l'exploitation du littoral et du risque climatique, le nombre de catastrophes continuera d'augmenter, de même que leur coût économique et social. C'est une menace contre laquelle il faut agir sans tarder avec des mesures appropriées.

26. Le réchauffement de la planète est un défi majeur pour l'humanité. Si la tendance actuelle se poursuit, le niveau des océans montera encore de 25 cm d'ici à la fin du siècle. Des millions de personnes qui vivent sur des basses terres et sur des îles de la région Asie-Pacifique seront forcés à émigrer ou à chercher un refuge. Cela aurait des conséquences disproportionnées sur les pays les moins avancés et d'autres petits pays vulnérables qui devront payer le coût exorbitant de dommages causés par d'autres. Il convient que la communauté internationale prenne les mesures de prévention et de précaution nécessaires pour éviter ce désastre.

27. Les progrès récents de la science et de la technique offrent d'immenses possibilités pour mettre en place un système efficace de réduction et de gestion des risques. On peut détecter les dépressions atmosphériques et prévoir la météo locale avec un degré de précision raisonnable, et donc alerter rapidement les populations qui vivent dans des zones vulnérables. La mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo, avec des dispositifs nationaux de réduction des catastrophes, est essentielle, de même que la coopération internationale aux niveaux régional et mondial en matière de réduction des risques. Il faut mettre en place des réseaux régionaux et mondiaux d'alerte précoce pour renforcer la capacité de résistance aux catastrophes naturelles. Une aide internationale est indispensable pour les pays en développement et les pays les moins avancés.

28. L'Asie du Sud est très exposée aux catastrophes naturelles; les dommages subis chaque année représentent entre 2 % et 16 % du PIB des pays de la région. Le nouveau centre de gestion des catastrophes de l'Association sud-asiatique de coopération régionale recueillera et diffusera des données, des connaissances autochtones et des pratiques optimales, fournira des conseils et facilitera le renforcement des capacités.

29. Le Bangladesh est un pays très exposé aux catastrophes naturelles, mais son gouvernement est résolu à limiter la vulnérabilité de la population à un niveau gérable par les moyens de secours humanitaire. Son Ministère de l'alimentation et de la gestion des catastrophes naturelles s'occupe non seulement de la préparation aux catastrophes mais aussi du relèvement et de la reconstruction. Le Programme global de gestion des catastrophes naturelles définit les orientations des plans stratégiques internes des différentes administrations. Le Bangladesh a été un des premiers pays à élaborer un tel cadre national pour les mesures de réduction des risques, ce qui a transformé l'approche de la gestion des catastrophes naturelles, encourageant une culture de la réduction des risques qui ne se limite pas à la conception traditionnelle des secours d'urgence.

30. Les politiques et programmes mis en oeuvre par le Bangladesh ont démontré leur efficacité. Par exemple, alors que le cyclone de novembre 1970 a fait 300 000 morts, un cyclone comparable survenu en septembre 1997 n'a tué que 11 personnes. Le Bangladesh est disposé à faire profiter de son expérience et de ses pratiques optimales d'autres pays qui sont dans une situation similaire. Comme il est essentiel de constituer des partenariats et de collaborer à l'échelle mondiale, il faut espérer que la solidarité internationale forgée après le tsunami de l'Océan indien durera.

31. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que la Chine pense, comme le Secrétaire général, que le développement durable peut être décrit comme une entreprise planétaire, adoptée et menée par les parties prenantes du monde entier. Les pays en développement en particulier ont pris des mesures sans précédent en intégrant le développement durable dans leur stratégie nationale de développement, en accélérant leurs réformes, en mobilisant toutes les forces de la société et en constituant de vastes partenariats.

32. Toutefois, la situation du développement durable au niveau mondial reste préoccupante. La dégradation de l'environnement, les dégâts écologiques, la détérioration des terres, la pauvreté et les maladies infectieuses sévissent toujours. Les écarts de développement entre pays et entre différentes régions de certains pays se sont creusés. L'économie des pays les moins avancés est de plus en plus vulnérable, la pression sur l'environnement s'accroît et la réalisation du

développement durable reste une tâche ardue et de longue haleine.

33. Des progrès sont nécessaires dans deux domaines essentiels. Premièrement, il faut que les gouvernements agissent en fonction du niveau de développement de leur pays, formulant leur propre stratégie de développement durable. En même temps, il faut appliquer systématiquement les mesures juridiques, économiques et administratives pour appuyer la mise en oeuvre. Les pays en développement sont face à d'énormes pressions et difficultés, mais dans l'intérêt des générations futures ils doivent adopter des mesures novatrices et mobiliser leurs ressources et leurs forces pour obtenir une croissance soutenue.

34. Deuxièmement, il faut forger des partenariats mondiaux et renforcer la coopération internationale. La réalisation du développement durable exige une action d'une ampleur sans précédent, alors qu'il y a d'énormes différences entre pays pour ce qui est du niveau de développement, des capacités de gouvernance et de la situation financière et technique. Les notions traditionnelles ne répondent plus aux besoins actuels. Tant l'Action 21 que le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg contiennent donc des dispositions explicites concernant l'aide financière aux pays en développement et le transfert de technologies propres à des conditions préférentielles. Pour que le processus mondial de développement durable réussisse, il faut que les pays développés tiennent leurs promesses.

35. La Chine a agi avec détermination pour tenir ses engagements en matière de développement durable. Tout en préservant une croissance rapide, elle a fait des efforts inlassables pour adapter sa structure industrielle, accroître le rendement énergétique et protéger l'environnement, dans le but de promouvoir une culture qui économise l'énergie et ménage l'environnement. Selon l'actuel plan quinquennal, d'ici à 2010, le PIB par habitant devrait être deux fois plus élevé qu'en 2000, mais la consommation d'énergie par unité de PIB serait inférieure de 20% à ce qu'elle était à la fin de 2005. Il faudra de gros efforts pour atteindre ces objectifs; la Chine fera tout son possible et espère un ferme appui de la communauté internationale.

36. Le développement des petits États insulaires en développement est un aspect important du développement durable à l'échelle mondiale. Il convient donc que la communauté internationale tienne ses

engagements financiers envers eux et accélèrent le transfert de technologies, en particulier pour la mise en valeur et l'emploi de nouvelles formes d'énergie économiques. Il est aussi essentiel de promouvoir le renforcement des capacités des petits États insulaires en développement, notamment dans les domaines de l'amélioration du rendement énergétique, de l'évaluation de la vulnérabilité et de la formulation de stratégies d'adaptation au changement climatique. Pour répondre aux craintes profondes des petits États insulaires en développement, il faut prendre des mesures concrètes afin de les aider à gérer les effets de la hausse du niveau des mers et des événements climatiques extrêmes.

37. À l'ère de la mondialisation, la coopération internationale et régionale est essentielle pour prévenir les catastrophes naturelles et gérer leurs effets. Il faut donc travailler dans quatre domaines précis. Premièrement, il convient de mettre en oeuvre consciencieusement le Cadre d'action de Hyogo 2005-2015. Deuxièmement, il faut créer des mécanismes de coopération régionale pour le suivi des catastrophes. Troisièmement, il faut renforcer l'échange d'informations et de données d'expérience. Quatrièmement, il faut accroître l'appui au renforcement des capacités des pays en développement. Afin d'apporter une telle aide, le gouvernement chinois travaille à l'établissement du centre asiatique de recherche sur les catastrophes.

38. La communauté internationale doit appliquer intégralement la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto et mener à bien les pourparlers sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre au-delà de 2012. La Chine appelle les pays développés concernés à assumer leur responsabilité historique dans le niveau élevé des émissions, à s'engager à prendre des mesures supplémentaires de réduction des émissions après 2012 et à renforcer leur coopération technique avec les pays en développement, notamment en facilitant le transfert de technologies.

39. La Chine appuie les mesures prises pour renforcer le PNUE et accroître son efficacité et son autorité. Les mesures pertinentes doivent promouvoir un développement coordonné de l'économie, de la société et de la protection de l'environnement de chaque pays et répondre en particulier aux besoins spécifiques des pays en développement, de manière à améliorer leur

capacité globale de résoudre les problèmes liés à l'environnement.

40. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que la prévention des catastrophes doit prendre en considération les paramètres du développement durable, afin d'intégrer les mesures prises pour protéger la population d'une part et pour réaliser les objectifs de développement socioéconomique et de gestion globale de l'environnement de l'autre. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes est donc un cadre important pour appuyer les efforts des organismes nationaux. La Colombie appuie aussi la mise en oeuvre du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015, soulignant la nécessité de renforcer la coordination et la coopération entre les différents acteurs participant aux systèmes d'alerte précoce, et de bien intégrer leurs activités et connaissances, conformément aux accords conclu à la deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes.

41. Avec son Système national de prévention des catastrophes et de réponse aux catastrophes, la Colombie a fait des progrès en matière de gestion des risques, de formation communautaire et de mise en place de systèmes d'alerte précoce et, de manière générale, a réussi à réduire la vulnérabilité de la population face aux catastrophes naturelles. Le Bureau du changement climatique du Ministère de l'environnement, du logement et de l'aménagement du territoire donne des conseils sur la viabilité des projets conçus pour répondre au changement climatique. Sept projets complets ont déjà été présentés et d'autres sont en préparation. Ils concernent principalement l'énergie hydroélectrique ou éolienne et la gestion des forêts.

42. Le Programme colombien en faveur des familles de forestiers, visant à combattre l'abattage d'arbres tropicaux et à protéger la jungle amazonienne, verse des subventions qui ont permis à 43 000 familles de remplacer des cultures illégales par d'autres activités. L'assistance technique fournie a facilité l'adoption de solutions collectives aux problèmes environnementaux, telles que la restauration des bassins versants et la lutte contre la pollution, avec des mesures fondées sur l'utilisation durable des ressources naturelles.

43. Étant un des pays considéré comme les plus riches en biodiversité par le PNUE, la Colombie juge important d'examiner les liens entre le changement climatique et la perte de biodiversité, phénomène qui compromet le bien-être futur de l'humanité. Il faut que

l'ONU recense et diagnostique les effets du changement climatique sur les diverses formes de vie. Lorsqu'elles auront compris tous les aspects du changement climatique, les nations du monde pourront décider de prendre sans retard des mesures efficaces pour lutter contre un phénomène qui provoque des catastrophes, compromet le développement et menace la viabilité des sociétés.

44. *M. Fonseca (Brésil), Vice-Président, prend la présidence.*

45. **M. Snowden** (États-Unis d'Amérique) dit que la Commission du développement durable s'est redéfinie comme un organe axé sur la traduction des textes négociés dans divers cadres, tels que la présente réunion, en actes et en résultats concrets sur le terrain. Ses succès depuis le Sommet mondial de 2002 ont démontré son utilité pour les efforts collectifs de réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international. En établissant des cycles clairement ciblés, d'abord sur l'eau aujourd'hui sur l'énergie, elle a galvanisé un large éventail d'organisations du monde entier, intégrant efficacement les aspects économiques, sociaux, et environnementaux du développement durable. Elle a en outre eu un effet de catalyseur en approuvant des partenariats pour le développement durable. Ces partenariats et initiatives commencent à produire des résultats concrets. Par exemple, avec l'aide du Partnership for Clean Fuels and Vehicles et de la Banque mondiale, les 49 pays d'Afrique subsaharienne ont cessé de raffiner et d'importer de l'essence au plomb depuis la fin de 2005. Le centre de formation de la Commission a organisé des stages de renforcement des capacités en situation réelle pour plus de 1 500 participants au cours des trois dernières années. Son Salon du partenariat a offert un cadre pour des discussions orientées vers l'action et ouvertes à toutes les parties prenantes sur plus de 100 partenariats.

46. Par ailleurs, la Commission recueille et diffuse les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales. Ses sessions et sa grille offrent de nouvelles occasions d'échanger des solutions concrètes aux problèmes que pose le développement durable, au moyen d'excellents outils Internet conçus pour faciliter l'accès à l'information. Il reste néanmoins des progrès à faire. La délégation de l'orateur espère qu'elle continuera de consacrer ses réunions et ses ressources à

la traduction des plans nationaux de développement durable en résultats sur le terrain.

47. Durant l'année écoulée, la gouvernance internationale de l'environnement a été examinée dans deux cadres au moins, celui du Groupe d'experts de haut niveau du Secrétaire général sur la cohérence à l'échelle du système et celui du Processus consultatif officieux de l'Assemblée générale sur le cadre institutionnel des activités environnementales de l'ONU. À en juger d'après les résultats de ces examens, il y a des divergences de vues au sujet des moyens d'améliorer la gouvernance internationale de l'environnement.

48. Les États-Unis appuient l'intégration des préoccupations environnementales dans le travail de développement, mais ils pensent, comme d'autres pays, qu'il n'est pas nécessaire de créer une nouvelle institution pour l'environnement. Une restructuration majeure susciterait un débat conflictuel qui demanderait beaucoup de temps, empêchant l'ONU de faire des progrès dans les domaines dans lesquels il y a un consensus manifeste. Le PNUE a adopté il y a quelques années un ensemble de mesures visant à améliorer la coordination, l'efficacité et le financement. Il a récemment pris des initiatives très constructives, telles que l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités. Il convient de laisser à ces initiatives le temps et la possibilité de porter leurs fruits. Les accords environnementaux multilatéraux existants concilient la coordination et la décentralisation. Il faut éviter qu'une institution supranationale entrave leur bon fonctionnement en exerçant un contrôle ou en créant de nouvelles couches de bureaucratie, car la gouvernance environnementale doit être du ressort des gouvernements.

49. **M. Aisi** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que la communauté internationale est passée des déclarations de principe et engagements d'Action 21 aux objectifs plus ciblés du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et des Objectifs du millénaire pour le développement.

50. Il incombe à chaque pays de mettre en oeuvre les engagements concernant le développement durable, mais certains ont en outre besoin de l'appui des partenaires du développement, y compris l'ONU, le secteur privé et les autres parties prenantes. La Papouasie Nouvelle Guinée remercie le Département des affaires économiques et sociales et l'Italie de leur

aide pour l'élaboration des stratégies nationales de développement durable des pays insulaires du Pacifique.

51. À sa quatorzième session, la Commission du développement durable a recensé les obstacles au développement durable et a souligné l'importance des énergies renouvelables et la nécessité de promouvoir de nouveaux combustibles. Les pays insulaires du Pacifique ont profité de la session pour recueillir des renseignements auprès de différents experts sur la disponibilité de technologies propres d'un coût abordable.

52. L'examen de la Stratégie de Maurice devrait porter sur les points suivants: mesures prises en réponse au paragraphe 7 de la résolution 60/194 de l'Assemblée générale concernant le manque de personnel du Groupe des petits États insulaires en développement; mesures prises pour tenir les engagements pris à la réunion internationale de Maurice; et mise au point de mécanismes pour la recherche de sources d'énergie renouvelable et de technologies propres abordables que les petits États insulaires en développement pourraient employer pour résoudre leurs problèmes de développement. Une relation efficace entre le système des Nations Unies et les mécanismes régionaux et nationaux est indispensable pour la mise en oeuvre de la Stratégie de Maurice. À cet égard, la Papouasie Nouvelle Guinée craint que le système des Nations Unies s'occupe plus du suivi que de la mise en oeuvre elle-même.

53. En tant que pays très vulnérable, la Papouasie-Nouvelle-Guinée doit formuler une politique nationale et créer des institutions compétentes pour les questions liées aux catastrophes naturelles. Elle se félicite donc de l'appui de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, du PNUD et d'autres partenaires du développement.

54. Le changement climatique est encore plus préoccupant. Il faut tout faire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et stabiliser leur concentration dans l'atmosphère à un niveau qui ne risque pas de perturber dangereusement le système climatique. La Papouasie Nouvelle Guinée espère recevoir une aide du Fonds pour l'environnement mondial et d'autres organismes pour protéger sa riche biodiversité terrestre et marine.

55. *Mme Intelmann (Estonie) reprend la présidence.*

56. **M. Mubin** (Malaisie) dit qu'il a relevé avec plaisir que, d'après le rapport du Secrétaire général (A/61/258) des progrès ont été faits en matière de développement durable ces dernières années et appuie les recommandations adressées aux gouvernements, aux organisations du système des Nations Unies et aux principaux groupes pour qu'ils s'engagent davantage dans la mise en oeuvre d'Action 21 et du Plan de mise en oeuvre de Johannesburg. Il convient que la Commission du développement durable continue de faire fonction d'organe faîtière du système des Nations Unies dans le domaine du développement durable. La Malaisie réaffirme sa volonté d'atteindre les objectifs énoncés dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg et dans Action 21, conformément au principe de la responsabilité commune mais différenciée. Elle continue de prendre des mesures appropriées pour que son développement soit durable et équilibré.

57. En ce qui concerne la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, la plupart des pays en développement n'ont pas les capacités et les ressources financières nécessaires pour limiter autant que possible l'impact des catastrophes sur les populations touchées. C'est pourquoi la Malaisie exhorte les institutions compétentes des Nations Unies à mieux coordonner leur travail avec les États membres pour faire en sorte que l'engagement de la communauté internationale dans la réduction des catastrophes soit un engagement à long terme. Il convient que les institutions des Nations Unies coopèrent étroitement avec la Malaisie et les autres pays de la région pour améliorer les capacités d'alerte précoce. En outre, les processus administratifs, les cadres d'orientation et les mécanismes d'aide intergouvernementaux sont inadéquats.

58. Les nombreuses catastrophes naturelles de ces dernières années montrent clairement qu'il faut prendre au sérieux les changements climatiques et le réchauffement de la planète en particulier. La communauté internationale doit trouver la volonté politique commune nécessaire pour donner effets aux engagements adoptés. La Malaisie exhorte donc les pays de l'annexe I à transférer leurs technologies respectueuses du climat aux autres pays dans le cadre des mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Si ces pays prenaient plus de mesures concrètes et positives, les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements

climatiques et du Protocole de Kyoto pourraient être atteints plus rapidement.

59. La coopération internationale est indispensable pour aider les pays à explorer toutes les possibilités qu'offrent leurs ressources et leur biodiversité. Le transfert de technologies et de savoir-faire appropriés, en particulier ceux que possèdent les partenaires développés, est aussi essentiel. La Malaisie est préoccupée par le bio-piratage, vu qu'une grande partie de la biodiversité mondiale se trouve dans des pays en développement. Pour préserver l'intégrité des écosystèmes, il faut que les pays qui possèdent une abondante biodiversité et ceux qui possèdent les ressources, les connaissances scientifiques et le savoir-faire nécessaires trouvent ensemble une solution équitable. La Malaisie est en outre consciente de la nécessité d'assurer l'engagement et la participation de tous les membres de la société et en particulier des communautés locales.

60. **M. Tarragô** (Brésil) dit que son pays a participé activement au Sommet mondial sur le développement durable à Johannesburg et aux sessions annuelles de la Commission du développement durable. Il espère des progrès concrets dans le traitement du groupe de thèmes de sa quinzième session, à savoir les changements climatiques, la pollution atmosphérique et l'atmosphère, le développement industriel et l'énergie au service du développement durable.

61. Pour ce qui est du changement climatique en particulier, il est difficile à la communauté internationale de s'entendre sur une action collective en raison de l'incertitude, des imperfections du marché et de la faiblesse de la représentation de ceux qui sont le plus affectés par le problème. Toutefois, il est essentiel de donner aux pays en développement accès à des technologies propres et efficaces, permettant de réduire les émissions, au moyen de mécanismes novateurs et de la coopération Sud-Sud.

62. Le remplacement des combustibles fossiles par des biocombustibles est le moyen le plus efficace et le plus économique de limiter l'effet de serre. Le Brésil est le premier producteur mondial d'éthanol produit à partir de la canne à sucre et l'éthanol représente actuellement plus de 40 % de sa consommation de carburants pour le transport.

63. Le Brésil appuie la résolution proposée par l'Association des États de la Caraïbe, qui considère la Caraïbe comme un cas particulier en matière de

développement durable. Il est favorable au renforcement de la coopération internationale pour aider les pays les plus vulnérables, en particulier les petits pays insulaires en développement et ceux qui souffrent de la désertification, à lutter contre les menaces environnementales.

64. Le Brésil applique une politique intégrée de gestion durable des forêts qui met en valeur la forêt naturelle et appuie le développement socioéconomique des communautés voisines. Le rythme de la déforestation a nettement baissé et le gouvernement reste résolu à obtenir une réduction permanente de la déforestation.

65. Dans l'esprit de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Brésil pense qu'il faut que les pays les plus avancés créent des incitations pour encourager les pays en développement à investir dans de nouvelles technologies à émissions de carbone réduites. Les pays industriels doivent fournir une assistance importante et un accès peu coûteux aux technologies pour aider les pays en développement à relever le défi de l'industrialisation et de l'urbanisation.

66. À la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, il a été décidé de présenter à l'Assemblée générale un projet de résolution proclamant 2010 Année internationale de la biodiversité. Le Brésil espère qu'il sera adopté dans le cadre de l'examen du point 53 f) de l'ordre du jour.

67. **M. Amil** (Pakistan) dit que l'environnement de la planète est aujourd'hui beaucoup plus menacé qu'il l'était en 1992, lorsque l'Action 21 a été adopté. La mondialisation a accru les disparités économiques, si bien qu'un nombre croissant de personnes mènent une vie précaire, à la limite de la subsistance.

68. En 2005, les dirigeants politiques du monde entier se sont engagés, au Sommet mondial, à lutter collectivement contre la pauvreté et le sous-développement. Malheureusement, le consensus en faveur du développement n'est pas assez ambitieux et la réalisation des engagements pris dans les Objectifs du millénaire pour le développement n'a guère progressé.

69. Le Pakistan est résolu à promouvoir un développement rapide et équitable pour améliorer le bien-être de son peuple et a intégré les objectifs du

développement durable dans ses politiques. Sa politique nationale de l'environnement traite des points suivants: conservation et gestion efficace des ressources naturelles; intégration des considérations environnementales dans la formulation des politiques; et sensibilisation du public et mobilisation des communautés au service de la protection de l'environnement et de la durabilité. Par ailleurs, il est en train de formuler une stratégie nationale de développement durable, qui vise simultanément à promouvoir la croissance et à protéger l'environnement.

70. Le Pakistan souscrit à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général (A/61/258), qui appelle les gouvernements donateurs et les institutions internationales de financement à appuyer les efforts faits par les pays en développement pour surmonter les obstacles et contraintes mis en lumière à la quatorzième session de la Commission du développement durable.

71. Le Pakistan encourage depuis longtemps l'emploi de gaz naturel comprimé comme carburant pour le transport et est le troisième utilisateur mondial de ce carburant. Conformément à la recommandation de la quatorzième session de la Commission du développement durable, il poursuivra ses efforts et il prévoit de porter le nombre de véhicules roulant au gaz naturel de 280 000 actuellement à 800 000 au moins d'ici à 2015.

72. L'ampleur et l'intensité des catastrophes naturelles augmentent. Le séisme du Pakistan en 2005 et le tsunami de l'Océan indien à la fin de 2004 n'en sont que deux exemples récents, qui au total ont tué plus de 353 000 personnes. Toutefois, des mesures importantes ont été prises en 2005 dans le domaine de la préparation aux catastrophes et de la réduction des risques, notamment la création, à la Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide d'un consortium de partenaires pour la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Pour sa part, le Pakistan a créé une agence nationale de gestion des catastrophes.

73. Le changement climatique provoque la fonte des glaciers, des inondations, des glissements de terrain et une montée du niveau des mers. Il est essentiel de renforcer la coopération technologique et financière internationale pour la protection de l'environnement. Le Pakistan est favorable au renforcement du PNUE en

tant qu'institution faîtière des Nations Unies pour guider ces efforts. Rappelant que le Secrétariat du PNUE est en cours de réorganisation, il espère qu'on respectera les principes de la transparence et d'une représentation géographique équitable dans la nomination de nouveaux fonctionnaires dans tous les bureaux et à tous les niveaux.

74. La mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités n'a guère progressé. Il est essentiel qu'elle soit menée avec diligence et dans son intégrité pour appuyer les efforts visant à obtenir un développement rapide et soutenu et à éliminer la pauvreté. Le Pakistan souligne en outre l'importance de la quatrième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial.

75. Parmi les objectifs de développement durable, la priorité pour les pays en développement est l'élimination de la pauvreté. Les ressources qui y sont consacrées ne doivent pas être employées à d'autres fins. Il faut affecter des ressources suffisantes à la protection de l'environnement conformément aux principes de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement et d'Action 21, outre celles engagées pour la réalisation des objectifs de développement. Il faut aider les pays en développement à se doter de capacités de développement durable, avec des mesures urgentes pour leur permettre d'acquérir les technologies nécessaires. Pour terminer, l'orateur dit que les principaux responsables de la dégradation de l'environnement sont ceux qui consomment et polluent le plus. Il faut respecter le principe du pollueur payeur.

76. **M. Mansour** (République islamique d'Iran) dit que le rapport 2006 sur les Objectifs du millénaire pour le développement souligne le fait inquiétant qu'il y a plus de personnes souffrant de la faim malgré le recul de la pauvreté. Il faut renforcer le partenariat mondial pour le développement si l'on veut atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement et il faut que les gouvernements des pays en développement adoptent des politiques nationales appropriées pour faire évoluer leur structure et moderniser leurs technologies.

77. Le gouvernement iranien appuie la proposition du Secrétaire général de créer un dispositif mondial pour la réduction des risques et ses recommandations sur le renforcement du réseau de la Stratégie. Il faut prendre plus de mesures concrètes pour réduire les risques par des activités de recherche et des transferts de

technologie et affecter plus de ressources financières fiables à la mise en oeuvre de la Stratégie, y compris par le biais du budget ordinaire de l'ONU. Pour promouvoir la coopération internationale, il faut que les compte rendus oraux et écrits traitent de tous les types de catastrophes naturelles, y compris celles qui ont des causes géologiques.

78. Le gouvernement iranien réaffirme l'importance du rôle du PNUE pour la préservation de l'environnement et souligne la nécessité de mettre en oeuvre le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques adoptée par le Conseil d'administration du PNUE. Il se félicite du succès de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial mais est préoccupé par le fait que de nombreux donateurs importants ont réduit leurs contributions. Il faudra des contributions accrues pour réaliser les nombreux projets qui sont dans la filière et l'Objectif du millénaire 7 d'ici à 2015.

79. **Mme Yang** (Palaos) dit que la Stratégie de Maurice offre au peuple des Palaos une occasion de définir ses objectifs de développement durable. Elle propose des initiatives concrètes qui pourraient être employées pour cibler les contributions des donateurs et encourager l'intégration des intérêts des petits États insulaires dans le travail des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

80. La délégation de l'oratrice constate avec satisfaction que la Stratégie donne une place plus importante au tourisme et à la biodiversité, qui pour les Palaos sont inextricablement liés. Le tourisme est une activité majeure de leur économie, mais il dépend de la beauté de l'environnement marin, qui en outre fournit des aliments non seulement pour la consommation intérieure mais aussi pour l'exportation. Les Palaos sont résolues à protéger la biodiversité et appellent les autres nations à en faire une priorité. De concert avec les Îles Marshall et les États fédérés de Micronésie, elles ont créé le Défi de la Micronésie: chaque pays s'est engagé à créer des réserves couvrant 30% de ses ressources marines côtières et 20% de son territoire d'ici à 2010. Toutefois, pour atteindre leurs objectifs, les Palaos auront besoin de fonds et d'une assistance technique.

81. La préservation de la biodiversité ne s'arrête pas à la limite de la zone économique exclusive de chaque

États. Les 14 pays du Forum du Pacifique ont lancé un appel commun à une interdiction provisoire des pratiques destructives, notamment la pêche au chalut en eau profonde, dans les eaux internationales non réglementées. Les Palaos exhortent toutes les nations responsables à appuyer cet appel en interdisant cette forme de pêche dans les zones où ne sont pas encore appliquées des mesures efficaces de conservation et de gestion pour protéger les écosystèmes marins vulnérables.

82. Comme la Stratégie de Maurice donne trop d'importance à la dimension régionale, elle néglige souvent les besoins de certains pays. Un de ses principaux objectifs est de promouvoir la création de capacités nationales en adaptant l'aide internationale aux besoins spéciaux des petits États insulaires en développement. Toutefois, les Palaos ont en fait été soumis à un arrangement complexe dans lequel des centres éloignés prenaient des décisions qui ne répondaient pas à leurs besoins. En outre, il n'y a toujours pas de présence de l'ONU aux Palaos, qui se sont donc associées avec plusieurs pays voisins pour lancer une "Initiative pour la présence de l'ONU" appelant à l'établissement d'une antenne de l'ONU sur leur territoire. Les Palaos ont donc appris avec plaisir que l'ONU entend renforcer sa présence dans la région et espèrent que cet engagement sera bientôt tenu.

83. **M. Manor** (Israël) dit que l'approche de la mise en oeuvre du développement durable adoptée par Israël met l'accent sur des mesures qui encouragent le changement plutôt que sur les mécanismes traditionnels. Des responsables du changement sont désignés par le gouvernement et ils privilégient les actions et résultats qui pourront ensuite être intégrés dans les politiques publiques et déboucher sur de nouveaux règlements et pratiques.

84. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes vise à donner aux communautés les moyens de résister aux catastrophes en les sensibilisant à l'importance de la réduction des catastrophes en tant que partie intégrante du développement durable. On ne peut sensibiliser le public que par l'éducation et la formation, en produisant des preuves convaincantes, par exemple en ce qui concerne l'évolution à long terme du climat. Israël est un des pionniers du Moyen-Orient pour ce qui est de la collecte de ce type de données, notamment dans le cadre du projet GLOWA d'étude du Jourdain et d'un projet de mesure des déformations de la croûte terrestre. Si plus de pays de

la région participaient à de tels projets, on pourrait aller encore plus loin en matière de sensibilisation.

85. Pour réduire les catastrophes, il faut établir des normes permettant d'en limiter les effets, telles que les normes parasismiques, et créer les capacités nécessaires pour le sauvetage des victimes. Israël a élaboré des normes pour la réduction des risques fondées sur les normes européennes et américaines, notamment pour les deux principaux risques auxquels la région est exposée, les séismes et la pénurie d'eau. En outre, il a mis au point des satellites civils et commerciaux qui peuvent fournir des données presque instantanées sur l'ampleur d'une catastrophe en n'importe quel endroit du monde.

86. Israël se félicite de la possibilité d'avoir un débat sur le premier processus d'examen du Protocole de Kyoto à la Conférence des Parties constituée en réunion des Parties qui se tiendra à Nairobi en novembre 2006. Il pourrait être utile d'échanger des informations au sujet du travail préparatoire. Il faut réagir d'urgence pour atteindre les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, car il est clair qu'il faut réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre pour arrêter le réchauffement de la planète.

87. Il incombe à toutes les parties au Protocole de Kyoto de contribuer à réduire ces émissions. La mise en œuvre du Protocole et de ses mécanismes a produit des résultats notables, mais ces résultats seront vains si de nouvelles périodes d'engagement ne sont pas inscrites dans le cadre du Protocole. Il convient de créer un comité chargé de conduire le premier examen, composé de représentants d'États parties tant développés qu'en développement. Il faut définir des critères d'examen en tenant compte de la spécificité et des besoins de chaque État partie.

88. Les engagements proposés pour les pays non inscrits à l'annexe I devraient être volontaires, en fonction de la situation sociale, économique et environnementale de chaque pays. Il faut tenir compte des activités volontaires de réduction des émissions de gaz à effet de serre menées depuis 1989 dans le cadre des périodes d'engagement futures et les déduire, selon des modalités convenues à l'avance par les Parties, des obligations futures. Cela pourrait inciter les États parties à prendre des mesures allant au-delà des obligations découlant du Protocole, mais le statut des activités volontaires dans les processus futurs ne

devrait être garanti que si ces activités sont compatibles avec les objectifs et principes de la Convention et de son Protocole.

89. **L'Archevêque Migliore** (Observateur du Saint Siège) dit que, pour que le développement durable devienne une réalité à long terme, il faut construire une économie vraiment durable. En outre, toute économie dépend fondamentalement de sa relation avec la nature. C'est pourquoi il faut que les décideurs comprennent que les préoccupations environnementales ne doivent pas être considérées comme marginales ou extérieures à l'économie, mais plutôt comme la base de toute activité économique, voire de toute activité humaine. C'est la raison pour laquelle il faut au minimum que les États et tous les autres acteurs concernés par l'environnement tiennent les engagements pris au Sommet "Planète Terre" en 1992.

90. L'environnement n'est pas seulement un problème éthique et scientifique important, mais aussi un problème politique et économique et une cause de dissension dans le cadre du processus de mondialisation. Il faut non seulement que le développement durable soit intégré dans les programmes de réduction de la pauvreté et de développement, mais aussi que les problèmes environnementaux soient pris en considération dans les stratégies de sécurité et dans le traitement des questions humanitaires et de développement aux niveaux national, régional et international.

91. La délégation de l'orateur se félicite donc des progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21, du Programme de mise en œuvre d'Action 21 et des résultats du Sommet mondial sur le développement durable. Il semble qu'on attache plus d'importance aux énergies renouvelables et aux technologies propres, ainsi qu'à l'intégration des stratégies nationales de développement durable dans la formulation des politiques. Toutefois, les États doivent faire beaucoup plus pour inverser l'évolution de la consommation et de la pollution. Les questions de l'énergie pour le développement durable, du changement climatique, du développement industriel et de la pollution atmosphérique ont un impact environnemental évident, avec de vastes incidences sur la sécurité nationale et internationale et sur la réalisation des Objectifs du millénaire. Il convient en outre que la communauté internationale continue d'approfondir sa compréhension des liens entre la paix et le

développement humain, surtout pour les plus pauvres, dont la capacité d'adaptation est faible.

92. Le Saint Siège se félicite aussi de l'élan pris par le Processus de Marrakech, qui encouragera l'application d'une stratégie mondiale commune dans le domaine de l'énergie. D'ici là, il faut que l'utilisation de combustibles fossiles soit accompagnée par des investissements publics conséquents dans les technologies propres, élément essentiel des stratégies nationales et internationales visant à réduire la pollution due au transport aérien et maritime et l'emploi de technologies dépassées dans ces secteurs. La gouvernance des ressources en eau doit se fonder sur le principe de la responsabilité partagée au niveau international, complété par le principe de la subsidiarité, qui exige la participation des communautés locales à la prise de décisions. La communauté internationale doit aussi s'attaquer au phénomène alarmant de la désertification, au moyen de réponses coordonnées. Le secteur rural, dont dépendent les trois quarts de l'humanité, subit une dégradation de plus en plus importante. Les décideurs ne peuvent pas continuer de traiter le monde rural comme une question secondaire.

93. **M. Cheok** (Singapour) dit que, malgré quelques progrès dans la mise en valeur d'autres énergies, les combustibles fossiles sont toujours la source d'énergie prédominante. Cette situation cause des problèmes tels que la volatilité du prix de l'énergie, qui affecte les entreprises et crée des incertitudes pour toutes les économies du monde. Cela est très préoccupant pour Singapour, État insulaire. Toutefois, ayant réussi avec un certain succès à gérer ses ressources hydriques, elle espère des résultats similaires pour ses initiatives de gestion de l'énergie et des déchets.

94. Le changement climatique est un problème environnemental majeur et Singapour souhaite jouer un rôle significatif dans la lutte contre ce problème, comme en témoigne son adhésion à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto. Elle a une stratégie nationale de réponse aux changements climatiques et un comité national des changements climatiques qui réunit des représentants des secteurs public et privé. Le gouvernement encourage la population à économiser l'énergie et à employer des combustibles plus propres, contenant peu de carbone, et incite les entreprises à explorer les possibilités d'utilisation de nouvelles technologies. Des

mécanismes marchands comme le mécanisme pour un développement propre prévu par le Protocole de Kyoto offrent des moyens efficaces de réduire les émissions, mais ils ne peuvent bien fonctionner que dans un cadre de certitude et de stabilité. La réduction de la pollution atmosphérique est un des principaux objectifs de Singapour. Globalement, la qualité de l'air y est plutôt meilleure que dans les autres grandes villes du monde, mais la teneur en particules fines devient préoccupante et a été liée à des problèmes respiratoires et cardiaques. Le gouvernement prend donc des mesures pour encourager le remplacement du diesel par le gaz naturel comprimé.

95. Une grande partie de l'Asie du Sud-Est, y compris Singapour, souffre d'une grave détérioration de la qualité de l'air due aux incendies de forêt illégaux provoqués à Sumatra et Kalimantan Ouest, en Indonésie. Le président indonésien a reconnu la responsabilité de son pays à cet égard, mais certains membres du gouvernement et du Parlement ont préféré opter pour le court terme. Il convient que l'Indonésie prenne des mesures fermes et efficaces pour lutter contre ce problème, notamment en adoptant des techniques de défrichage plus respectueuses de l'environnement et en ratifiant l'Accord sur les nuages de pollution transfrontières de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE). Faute d'une action efficace, elle l'Indonésie perdra de son crédit international et de son intérêt pour les investisseurs étrangers. Singapour et d'autres pays membres de l'ANASE ont proposé une aide, mais il faudrait en outre une assistance internationale, notamment par l'entremise de l'ONU.

96. Singapour continuera de chercher des moyens novateurs d'exploiter des énergies propres pour poursuivre son développement, améliorer la qualité de l'air et contribuer aux initiatives visant à limiter les changements climatiques, mais il faut que la communauté internationale dans son ensemble prenne des mesures concertées dans ces domaines. Un des grands défis du XXI^e siècle sera de concilier la protection de l'environnement et le développement économique.

97. **Mme Moses** (Nauru) dit que le peuple de Nauru est résolu à reconstruire sa nation après un siècle d'exploitation des gisements de phosphate et compte beaucoup sur la Stratégie de Maurice. Nauru a récemment fait une évaluation de sa stratégie nationale de développement durable et déterminé différents

domaines dans lesquels il serait possible de l'améliorer, tels que la mise au point d'indicateurs pour mesurer et évaluer son efficacité et la sensibilisation de la population au développement durable. Le développement durable du pays dépend de la gestion des stocks de poissons et de l'océan, du traitement des déchets, de la mise en valeur d'énergies propres et de la remise en état des terres.

98. Toutefois, Nauru ne peut pas réussir seule. Elle a grand besoin d'une assistance technique indépendante et fiable de ses partenaires donateurs pour exploiter et préserver des sources d'énergie renouvelables et propres. Elle peut être un excellent partenaire pour des pays donateurs qui recherchent des moyens de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre. Mais les efforts de développement durable resteront vains si la communauté internationale continue d'ignorer l'impact du changement climatique. C'est pourquoi Nauru exhorte les Nations Unies à accélérer leur action dans ce domaine en en faisant une de leurs priorités.

99. En raison de leur isolement géographique, les petits États insulaires en développement tels que Nauru sont souvent négligés dans la conception des infrastructures et l'affectation des ressources de l'ONU. Il convient donc d'apporter plusieurs améliorations au système des Nations Unies. Il faut renforcer la place de l'Alliance des petits États insulaires dans ce système en créant une structure juridique pour officialiser la collaboration et la coordination concernant les problèmes des petits États insulaires en développement, tels que la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Il faut aussi que l'ONU renforce sa présence dans les petits États du Pacifique comme Nauru. Enfin, il faut intégrer la Stratégie de Maurice dans les instruments des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et aux changements climatiques.

100. Nauru est consciente de ses responsabilités en ce qui concerne l'amélioration de sa gouvernance et continue de mettre en œuvre les réformes nécessaires. Toutefois, bon nombre des engagements internationaux visant à appuyer son développement manquent de transparence et ont été accompagnés d'exigences irréalistes. Il convient de simplifier le processus d'accès à l'aide financière pour le développement et de faire une analyse plus transparente et indépendante de ce qui constitue une aide au développement efficace. La Stratégie de Maurice est un plan de développement durable utile parmi beaucoup d'autres, mais les petits États insulaires n'ont guère vu de résultats depuis le

Sommet de Maurice de 2005. Il faut donc trouver de meilleurs moyens de réaliser le programme de développement durable, d'inciter à l'action et de créer des mécanismes plus concrets. Nauru espère parvenir au stade où elle n'aura plus besoin de l'aide d'autres pays pour gérer ses réseaux d'énergie et lui fournir des infrastructures. Elle en est encore loin et en appelle à la communauté internationale pour appuyer sa reconstruction.

La séance est levée à 18 h 05.